

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
226^{ème} REUNION
19 AVRIL 2010
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CCXXVI)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 226^{ème} réunion tenue le 19 avril 2010, a suivi des communications faites par les Représentants permanents auprès des Nations unies, à New York, ou leurs représentants désignés, de l'Afrique du Sud, de l'Irlande et du Mexique, en leur qualité de Facilitateurs désignés par le Président de l'Assemblée générale, le Dr Ali Abdussalam Treki, pour l'évaluation de la Commission des Nations unies pour la consolidation de la paix. Le Conseil a également suivi une communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur la mise en œuvre du Cadre de l'UA pour la Reconstruction et le développement post-conflit (RDPC), adopté par le Conseil exécutif de l'Union africaine à Banjul, en juin 2006.

Le Conseil a souligné l'importance que revêt cet exercice dans le cadre des efforts globaux visant à améliorer l'efficacité de la Commission pour la consolidation de la paix, particulièrement eu égard au fait que tous les quatre pays actuellement inscrits à l'ordre du jour de la Commission appartiennent au continent africain, à savoir: le Burundi, la République centrafricaine, la Guinée Bissau et la Sierra Leone.

Le Conseil s'est félicité du processus d'évaluation en cours de la Commission pour la Consolidation de la paix des Nations unies, à la lumière des dispositions pertinentes du paragraphe 27 de la résolution A/RES/60/180, adoptée par la 60ème session de l'Assemblée générale des Nations unies, ainsi que de la nécessité de renforcer les synergies et complémentarités entre l'ensemble des acteurs engagés dans l'œuvre de reconstruction et de développement post-conflit. Le Conseil a également souligné la nécessité pour le processus d'évaluation de formuler des recommandations qui aideraient à renforcer l'appropriation locale et nationale, en conformité avec les principes fondamentaux qui sous-tendent le Cadre de l'UA sur la RDPC, ainsi qu'à assurer que les activités entreprises dans le domaine de la RDPC de s'attaquent aux causes profondes des conflits, et contribuent à la promotion durable de la paix, de la justice sociale, du redressement et d'une gouvernance inclusive.

Le Conseil a réaffirmé l'importance du Cadre de l'UA sur la RDPC et, à cet égard, a souligné la nécessité pour le processus d'évaluation en cours de déboucher sur des recommandations détaillées sur les voies et moyens les meilleurs de renforcer la coopération et la coordination entre les Organisations régionales, en particulier l'UA, et les Nations unies et de développer un partenariat efficace dans le domaine de la consolidation de la paix.

Le Conseil a également souligné la nécessité pour le processus d'évaluation d'accorder l'attention voulue à l'expansion des activités de la Commission pour la consolidation de la paix ; à la diligence de son action qui devrait intervenir le plus tôt possible de manière à compléter les efforts nationaux et régionaux ; à l'élargissement du mandat de la Commission pour la consolidation de la paix pour inclure la coordination des politiques et des activités, et la promotion de la cohérence de façon à ce que les acteurs impliqués et les activités entreprises répondent aux besoins et priorités des Etats et des populations concernés ; ainsi qu'au renforcement des capacités afin d'assurer la durabilité.

Le Conseil a demandé à la Commission de suivre de près le processus d'examen et de le tenir régulièrement informé des progrès réalisés.

Le Conseil a également décidé, dans le cadre de l'Année de la paix et de la sécurité en Afrique, de consacrer une session spéciale à la reconstruction et développement post-conflit et aux défis y relatifs.

Addis Abéba, le 19 avril 2010